



Déclaré inapte à mon poste de travail!!

Par **bgwen**, le **10/12/2009** à **15:53**

Bonjour, j'ai 45 ans et je suis électricien et j'ai été opéré d'une hernie discale le 19 Aout 2009, j'ai eu 2 mois d'arrêt. J'ai ensuite rencontré la médecine du travail qui a constaté que je n'étais pas assez consolidé pour reprendre mon travail, ne voulant pas rester sans rien faire chez moi, avec mon entreprise le docteur a mis un temps partiel thérapeutique en place, avec interdiction de porter des charges de plus de 10 Kg (chose impossible quand on est électricien, câbles outillage, échelle à transporter) La médecine du travail a aussi indiqué à mon employeur qu'il serait souhaitable d'envisager un reclassement professionnel à un poste moins physique. Depuis le 20 octobre 2009 je travail seulement le matin, l'après midi j'ai des séances de kiné et de mésothérapie. J'ai donc prévenu mon employeur que je ne pourrais certainement pas continuer mon métier d'électricien et qu'il faudrait penser à un reclassement dans les bureaux. Celui-ci m'a indiqué qu'il n'avait jamais eu de cas comme moi et qu'il ne savait pas du tout comment faire pour mon reclassement. Il m'a donc orienté vers un organisme pour que je fasse un bilan de compétence ! Le 1er décembre J'ai été revu par la Médecine du travail celle ci veut me mettre inapte à mon poste de travail ce que je refuse, et a rencontré mon employeur pour lui expliqué mon cas !

Ce matin mon employeur m'a convoqué pour m'expliquer qu'il prenait en charge le financement du bilan de compétence dans le cadre du DIF, (formation que je dois effectuer en dehors de mes heures de travail l'après midi), et qu'il avait rencontré la médecine du travail. Mon employeur m'a fait comprendre qu'il n'y aurait pas de place pour moi dans les bureaux car les gens des bureaux ont minimum un Bac F2 et qu'il avait trouvé une personne qui doit être embauché à ce poste en Janvier 2010, ne sachant comment me reclasser il va licencier. Le médecin a décidé avec mon employeur que j'allais continuer mon temps partiel thérapeutique jusqu'au 19 décembre et ensuite je devrais prendre mes congés et mes RTT qu'il me reste ! Ce qui nous amène au 4 Janvier 2010, date à laquelle la médecine du travail va me mettre en arrêt de maladie pendant 1 mois et me déclarer inapte au métier d'électricien. Je dois rencontrer le médecin du travail la semaine prochaine le 17 décembre 2009.

Pourquoi Le médecin du travail veut me remettre en arrêt ?? Es ce légal cette façon de procédé ?? A quoi vas me servir ce bilan de compétence ? Une validation des acquis et de mes connaissances aurais peut être été mieux ? Comment vas ce passez la suite ? Vais-je avoir droit à d'autre formation ? À l'Assedic ? Comment je vais pouvoir vivre ?

Merci à tous et toute de me répondre si vous vous êtes trouvé dans un cas similaire du mien